



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 6 décembre 2022, à 19 h 04, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

**Présences :**

Catherine Fournier, mairesse  
Marc-Antoine Azouz  
Rolande Balma  
Lysa Bélaïcha  
Reine Bombo-Allara  
Alvaro Cueto  
Nathalie Delisle  
Karl Ferraro

Geneviève Héon  
Sylvain Joly  
Sylvain Larocque  
Jacques Lemire  
Carl Lévesque  
Affine Lwalalika  
Marjolaine Mercier  
Jonathan Tabarah

**Autres présences :**

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière  
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière  
Alexandre Parizeau, directeur général

---

**1. OUVERTURE**

**CO-221206-1.1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

**CO-221206-1.2**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par M. Marc-Antoine Azouz, appuyé par M. Jonathan Tabarah, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point CO-221206-2.14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-1.3**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Sylvie Cantin dépose des documents concernant la reconnaissance des droits au fleuve Saint-Laurent.

Des documents transmis par Mme Carolane Beauchamp concernant la réglementation des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, sont déposés.

Des documents transmis par M. Jean Lapierre concernant la chasse contrôlée à l'arbalète des cerfs au parc Michel-Chartrand, sont déposés.

#### **CO-221206-1.4**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2022 À 19 H 02**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2022 à 19 h 02 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-1.5**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 17 NOVEMBRE 2022 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 novembre 2022 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

## **2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**

#### **CO-221206-2.1**

#### **AUTORISATION D'UN DÉLAI ADDITIONNEL POUR FAIRE RAPPORT SUR L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. JACQUES LEMIRE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022 CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION VISANT À PRÉVENIR LES MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LES POMPIERS (SD-2022-3512)**

---

Il est proposé d'accorder un délai additionnel jusqu'au 17 janvier 2023 au comité exécutif pour faire rapport sur l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Jacques Lemire lors de la séance du conseil ordinaire du 15 novembre 2022 concernant la mise en place d'un plan d'action visant à prévenir les maladies professionnelles chez les pompiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc-Antoine Azouz quitte son siège.

**CO-221206-2.2****DÉPÔT DES CORRESPONDANCES REÇUES DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (SD-2022-2769)**

---

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues :

1° de la Ville de Saint-Lambert concernant l'adoption d'un procès-verbal de correction déposé à la séance ordinaire du 22 août 2022 afin de corriger la page 32, figure 17 du Plan d'urbanisme de Saint-Lambert comme suit : la zone colorée mauve sur le terrain de golf municipal de Saint-Lambert est retirée;

2° de la Ville de Beauharnois concernant la résolution 2022-10-496 en appui à la Communauté métropolitaine de Montréal à sa demande à la Société canadienne des postes de respecter la compétence des municipalités de limiter la distribution d'articles publicitaires non demandés.

**CO-221206-2.3****DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION D'UN DON, D'UNE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'UN AUTRE AVANTAGE DONT LA VALEUR EXCÈDE 75 \$ FAITES PAR DES ÉLUS (SD-2022-3324)**

---

Il est procédé au dépôt de l'extrait du registre des déclarations de réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre avantage dont la valeur excède 75 \$ faites par des élus depuis le dernier dépôt en date du 14 décembre 2021.

**CO-221206-2.4****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DÉMOCRATIE TENUE LE 7 JUILLET 2022 (SD-2022-3400)**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie tenue le 7 juillet 2022.

**CO-221206-2.5****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES TENUE LE 23 JUIN 2022 ET SUR AJOURNEMENT LE 6 JUILLET 2022 (SD-2022-3358)**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 23 juin 2022 et sur ajournement le 6 juillet 2022.

**CO-221206-2.6****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES TENUE LE 12 OCTOBRE 2022 (SD-2022-3399)**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 12 octobre 2022.

**CO-221206-2.7****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2022 (SD-2022-3270)**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 28 septembre 2022.

**CO-221206-2.8****DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LONGUEUIL TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2022, DRESSÉ PAR L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE LE 21 OCTOBRE 2022 (SD-2022-3211)**

---

Il est procédé au dépôt d'un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 20 septembre 2022 à 19 h 02, dressé par l'assistante-greffière le 21 octobre 2022

**CO-221206-2.9****DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2022-3247)**

---

Il est proposé :

1° de désigner trois membres du conseil à titre de membres du comité d'études des demandes de démolition d'immeubles, pour un mandat d'un an débutant le 18 janvier 2023 :

- 1.1° Mme Nathalie Delisle;
- 1.2° M. Carl Lévesque;
- 1.3° M. Sylvain Joly;

2° de désigner une présidente parmi ces membres :

- 2.1° Mme Nathalie Delisle;

3° de désigner un membre substitut chargé de remplacer un membre qui est empêché de siéger, pour un mandat d'un an débutant le 18 janvier 2023;

- 3.1° M. Jonathan Tabarah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-2.10****DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL**

---

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

**CO-221206-2.11****ADHÉSION DE LA VILLE DE LONGUEUIL À L'ENGAGEMENT DE MONTRÉAL**

---

CONSIDÉRANT la participation de la Ville de Longueuil au 7<sup>e</sup> Sommet des gouvernements infranationaux et des villes dans le cadre de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui se déroule à Montréal, du 7 au 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'invitation lancée par la Ville de Montréal à signer officiellement l'Engagement de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'Engagement de Montréal se traduit par 15 actions concrètes visant à poursuivre et à accélérer les démarches des villes du monde entier en faveur de la protection de la biodiversité et des écosystèmes;

CONSIDÉRANT que les villes, comme gouvernements de proximité, sont les premiers témoins à observer sur leur territoire les répercussions des changements climatiques et la perte de la biodiversité et qu'elles en subissent pleinement les conséquences;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville de Longueuil a reconnu le 19 avril 2022 l'urgence climatique mondiale et qu'elle s'est engagée à placer l'action climatique au centre de toutes les décisions urbaines en adhérant à la démarche de la Course des villes vers zéro;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil vise l'adoption d'un Plan de protection et de conservation des milieux naturels afin de protéger à perpétuité 1 500 hectares de milieux naturels et humides ainsi que la mise en place de mesures de protection des espèces menacées;

Il est proposé que la Ville de Longueuil adhère et signe officiellement l'Engagement de Montréal afin d'agir concrètement et rapidement pour freiner le déclin de la perte de biodiversité mondiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-2.12****NOMINATION DE COMMISSAIRES DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL**

---

Il est proposé de nommer, pour une durée d'un an, Mme Marguerite Bourgeois et M. Jean Paré pour agir à titre de commissaires ad hoc de

l'Office de participation publique de Longueuil, et de fixer leur rémunération horaire comme suit :

1° pour le ou la commissaire assumant la présidence d'une commission : 115 \$;

2° pour toute autre personne agissant comme commissaire au sein d'une commission : 85 \$;

Les commissaires doivent respecter les modalités de fonctionnement et règles de procédures de l'Office, et tout code, charte ou politique que celui-ci pourrait développer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-2.13**

##### **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT SAINT-HUBERT DE LONGUEUIL (DASHL) (SD-2022-3686)**

---

Il est proposé de désigner Mme Caroline Veilleux à titre de membre du conseil d'administration de Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL), en remplacement de M. Alexandre Parizeau, pour le terme du mandat de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-2.14**

##### **NOMINATION D'UN MEMBRE AU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN**

---

Il est proposé de nommer M. Denis Dumont pour agir à titre de membre du Bureau du protecteur du citoyen pour une période de trois ans débutant à compter de la date de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. COMMUNICATIONS**

### **4. FINANCES**

#### **CO-221206-4.1**

##### **AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DU FONDS D'INFRASTRUCTURES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 17 OCTOBRE 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-3180)**

---

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et affectation du fonds d'infrastructures apparaissant sur la liste du 17 octobre 2022 préparée par

la Direction des finances, au montant de 786 335 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-4.2**

##### **AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 7 NOVEMBRE 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-3406)**

---

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 7 novembre 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 381 729 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-4.3**

##### **AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DU RÈGLEMENT CO-2018-1008 (SD-2022-3124)**

---

Il est proposé d'affecter une somme de 1 100 000 \$, en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant*, au financement des dépenses du *Règlement CO-2018-1008 ordonnant des travaux de mise à niveau des sites de neiges usées et des travaux de gestion et de disposition des déblais d'excavation et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc-Antoine Azouz reprend son siège.

#### **CO-221206-4.4**

##### **AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS D'AMORTISSEMENT POUR LE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS MUNICIPALES ÉMISES POUR FINANCER LES DÉFICITS ACTUARIELS DES RÉGIMES DE RETRAITE (SD-2022-3416)**

---

Il est proposé d'affecter une somme n'excédant pas 400 822 \$, en provenance du fonds d'amortissement pour le remboursement des obligations municipales émises pour financer les déficits actuariels des régimes de retraite, au rachat des obligations à même les gains actuariels constatés lors du dépôt du rapport d'évaluation actuarielle du régime de retraite des Cols bleus de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-4.5****AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS GÉNÉRAL, AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DU RÈGLEMENT CO-2021-1153 (SD-2022-3147)**

---

Il est proposé d'affecter une somme n'excédant pas 16 000 000 \$, en provenance du fonds général, au financement des dépenses du *Règlement CO-2021-1153 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et parcs, et des travaux de réfection de postes de pompage et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-4.6****AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (MILIEUX HUMIDES) (SD-2022-3216)**

---

Il est proposé d'affecter une somme de 55 866,35 \$ en provenance du fonds de développement durable (milieux humides) afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition de trois lots aux fins municipales, suite à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales du 5 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-4.7****DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

---

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° des conseillers de Coalition Longueuil, datées du 13 novembre 2022;
- 2° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 28 octobre 2022.

**5. RESSOURCES HUMAINES****6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-221206-6.1****ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-106 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ROUTIER DES RUES PINE ET RÉGENT (SD-2022-3148)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-106 pour l'exécution de travaux d'éclairage routier des rues Pine et Régent, au plus bas soumissionnaire

conforme, Néolect inc., pour un montant estimé à 123 865,90 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-6.2**

##### **ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-109 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ANALYSE D'EAU POTABLE (CONTRAT 1) (SD-2022-3272)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-109 pour la fourniture de services professionnels d'analyse d'eau potable (contrat 1), pour une période de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Eurofins essais environnementaux Canada inc., faisant affaires sous le nom Eurofins-EnvironeX, pour un montant estimé à 307 802,33 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire quitte son siège.

#### **CO-221206-6.3**

##### **ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-110 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIERRE CONCASSÉE (OPTION 2) (SD-2022-3024)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-110 pour la fourniture et la livraison de pierre concassée (option 2), pour une période prenant fin le 31 décembre 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe CRH Canada inc., faisant affaires sous le nom Demix agrégats, pour un montant estimé à 1 019 498,22 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-6.4**

##### **ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-121 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE TRAITEMENT PRÉVENTIF DU PAVAGE PAR LA MÉTHODE DE SCELLEMENT DE FISSURES (OPTION 2) (SD-2022-2875)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-121 pour l'exécution de travaux de traitement préventif du pavage par la méthode de scellement de fissures (option 2), pour une période prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, 9254-8783 Québec inc., faisant affaires sous le nom Lignes Maska, pour un montant estimé à 369 761,33 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-6.5****ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-122 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION MÉCANISÉE DE NIDS-DE-POULE (OPTION 1) (SD-2022-2802)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-122 pour l'exécution de travaux de réparation mécanisée de nids-de-poule (option 1), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Ramcor construction inc., pour un montant estimé à 2 149 492,12 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-6.6****ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-124 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION D'ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (SD-2022-3040)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-124 pour l'exécution de travaux de réparation d'éléments d'aménagements paysagers, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, 6701400 Canada inc., faisant affaires sous le nom Les terrassements Atlantico, pour un montant estimé à 282 511,69 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-6.7****ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-125 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE AU PARC RENÉ-VEILLET (SD-2022-3305)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-125 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc René-Veillet, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant estimé à 4 049 530,10 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-6.8****ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-127 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'EXCAVATION HYDRAULIQUE ET PNEUMATIQUE DES BOÎTES DE SERVICES ET DES BOÎTIERS DE VANNES (SD-2022-3366)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-127 pour l'exécution de travaux d'excavation hydraulique et pneumatique des boîtes de services et des boîtiers de vannes, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, 9363-9888 Québec inc., faisant affaires sous le nom Sanivac® Montréal, pour un

montant estimé à 175 822,07 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-6.9**

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-130 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES FEUX CLIGNOTANTS ET DE CIRCULATION (SD-2022-3346)**

---

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-130 pour l'exécution de travaux de réparation et d'entretien des feux clignotants et de circulation, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 30 novembre 2026, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, M. Brien électrique inc., pour un montant estimé à 2 068 533,62 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-6.10**

**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-011 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION PLATEFORME 10 ROUES AVEC GRUE (SD-2022-3333)**

---

Il est proposé de résilier le contrat APP-22-011 pour l'acquisition d'un camion plateforme 10 roues avec grue, adjugé à Centre du camion Beaudoin inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-6.11**

**MODIFICATION AU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DU PARC MICHEL-CHARTRAND ET DU PARC DE LA CITÉ (SD-2022-3269)**

---

Il est proposé d'autoriser une modification au contrat pour la fourniture de services de gestion pour l'opération et l'entretien du parc Michel-Chartrand et du parc de la Cité, attribué de gré à gré à Le centre communautaire Le trait d'union, afin de modifier les engagements de l'organisme relatifs à l'ajout de certains lieux, et selon l'addenda n° 2 à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire reprend son siège.

**CO-221206-6.12**

**MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-101 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-3497)**

---

Il est proposé d'autoriser une modification au contrat APP-22-101 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, adjugé à L.A. Hebert ltée, concernant la disposition

et le traitement de sols contaminés et de matières résiduelles à l'extérieur du Québec, et selon l'entente de modification à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. BIENS IMMOBILIERS**

## **8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **CO-221206-8.1**

#### **APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LA MAISON DES JEUNES DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET CONCERTÉ TRAVAIL DE MILIEU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-3361)**

---

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue avec La maison des jeunes de Longueuil concernant la réalisation du projet concerté *Travail de milieu sur le territoire de la Ville de Longueuil*, lequel a notamment pour objet d'accorder une aide financière supplémentaire de 61 200 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour l'année 2023 et de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CO-221206-8.2**

#### **APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX PROJETS - DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 (SD-2022-2699)**

---

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CO-221206-8.3**

#### **APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MAISON DE QUARTIER FONROUGE INC. CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CHALET FONROUGE AINSI QUE LA RÉALISATION D'UN CAMP DE JOUR (SD-2022-3065)**

---

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec la Maison de Quartier Fonrouge inc. concernant l'usage et la gestion du chalet Fonrouge pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, la réalisation d'un camp de jour ainsi que le versement d'une aide financière de 13 400 \$ pour l'année 2023, 13 802 \$ pour l'année 2024, 14 216 \$ pour l'année 2025, taxes comprises,

le cas échéant, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.4**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE LEMOYNE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE ET LA GESTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DES PARCS BARITEAU ET GÉNÉRATION (SD-2022-3097)**

---

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec la Maison de la famille LeMoynes concernant la prise en charge et la gestion des jardins communautaires des parcs Bariteau et Génération, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, et le versement d'une aide financière de 7 943 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.5**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC PÉTANQUE INTERNATIONALE QUÉBEC CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT FESTI-PÉTANQUE LA MARSEILLAISE À LONGUEUIL (SD-2022-3262)**

---

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec Pétanque internationale Québec concernant la réalisation de l'événement Festi-pétanque la Marseillaise à Longueuil, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

**CO-221206-8.6**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MAISON LE RÉVEIL CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 930, RUE SAINT-JACQUES (SD-2022-3372)**

---

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec La maison le Réveil concernant l'usage et la gestion du bâtiment situé au 930, rue Saint-Jacques pour son fonctionnement et la tenue de ses activités et le versement d'une aide financière de 34 113 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.7****APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA CROISÉE DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CENTRE VIE DE QUARTIER NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE (SD-2022-3377)**

---

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec La croisée de Longueuil inc. concernant l'usage et la gestion du Centre vie de quartier Notre-Dame-de-la-Garde pour son fonctionnement et pour la tenue de ses activités, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 122 315 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.8****ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1210 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-954 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PATRICK ET DU CHEMIN DE CHAMBLY, ENTRE LA RUE CUVILLIER ET LA ROUTE 116, AINSI QUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE VIRAGE À GAUCHE DANS LE CHEMIN DE LA SAVANE, INCLUANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FEUX DE CIRCULATION, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3339)**

---

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1210 modifiant le Règlement CO-2017-954 ordonnant des travaux de réaménagement de la rue Patrick et du chemin de Chambly, entre la rue Cuvillier et la route 116, ainsi que des travaux d'aménagement d'une voie de virage à gauche dans le chemin de la savane, incluant des travaux de remplacement des feux de circulation, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.9****ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1213 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-3034)**

---

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1213 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.10****AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2022-2701)**

---

Mme Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques sera présenté.

**CO-221206-8.11****DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1208 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2022-2701)**

---

Mme Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1208 décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques*.

**CO-221206-8.12****AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE PLANTATION ET D'ABATTAGE D'ARBRES DANS DIVERS PARCS, PARCS-NATURE, BOISÉS URBAINS, RUES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3194)**

---

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux d'aménagement, de plantation et d'abattage d'arbres dans divers parcs, parcs-nature, boisés urbains, rues et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

**CO-221206-8.13****DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1211 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE PLANTATION ET D'ABATTAGE D'ARBRES DANS DIVERS PARCS, PARCS-NATURE, BOISÉS URBAINS, RUES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3194)**

---

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1211 ordonnant des travaux d'aménagement, de plantation et d'abattage d'arbres dans divers parcs, parcs-nature, boisés urbains, rues et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*.

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

**CO-221206-8.14****AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES FONCIÈRES, UNE SURTAXE RELATIVE AU REMEMBREMENT AGRICOLE ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 (SD-2022-3188)**

---

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement imposant des taxes foncières, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2023 sera présenté.

**CO-221206-8.15****DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1215 IMPOSANT DES TAXES FONCIÈRES, UNE SURTAXE RELATIVE AU REMEMBREMENT AGRICOLE ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 (SD-2022-3188)**

---

M. Marc-Antoine Azouz *procède au dépôt du projet de Règlement CO-2022-1215 imposant des taxes foncières, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2023.*

**CO-221206-8.16****AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2022-3207)**

---

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement décrétant l'affectation des soldes disponibles de divers règlements d'emprunt sera présenté.

**CO-221206-8.17****DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1216 DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2022-3207)**

---

M. Marc-Antoine Azouz *procède au dépôt du projet de Règlement CO-2022-1216 décrétant l'affectation des soldes disponibles de divers règlements d'emprunt.*

**CO-221206-8.18****APPROBATION D'UNE ENTENTE DE LOCATION À INTERVENIR AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION CONCERNANT LA LOCATION PAR LA VILLE DE CERTAINS LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES (SD-2022-3363)**

---

Il est proposé d'approuver l'entente de location à intervenir avec La fabrique de la paroisse de La Visitation concernant la location par la Ville de certains locaux du Centre communautaire Saint-François-de-Sales, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, au tarif horaire indiqué à cette entente, pour un montant estimé à 49 180 \$ pour l'année 2023 et 51 639 \$ pour l'année 2024, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.19****APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE THÉÂTRE DE LA VILLE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CET ORGANISME POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 (SD-2022-3315)**

---

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec le Théâtre de la Ville concernant l'aide accordée à cet organisme, pour son fonctionnement et le soutien de ses activités, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une aide financière de 240 000 \$ pour l'année 2023, 247 200 \$ pour l'année 2024, 254 616 \$ pour l'année 2025, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.20****APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL CONCERNANT L'AIDE ACCORDÉE À CET ORGANISME POUR LES ANNÉES 2023, 2024, 2025 ET 2026 (SD-2022-2885)**

---

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec le Conseil des arts de Longueuil concernant l'aide accordée à cet organisme, pour son fonctionnement et le soutien de ses activités, lequel prévoit notamment l'octroi d'une aide financière de 624 320 \$ pour l'année 2023, 643 050 \$ pour l'année 2024, 662 342 \$ pour l'année 2025 et 682 212 \$ pour l'année 2026, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-8.21****APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT LE BAIL CONCERNANT L'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE RÉAL-BOUVIER (SD-2022-3574)**

---

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant le bail intervenu entre la Ville et Association Sogerive inc. (maintenant Société Rives et Parcs de Longueuil) concernant l'exploitation du port de plaisance Réal-Bouvier situé sur les lots 2 009 982, 2 010 060 et 2 361 281 du cadastre du Québec, afin de prolonger le bail jusqu'au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. CIRCULATION ET TRANSPORT****10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**CO-221206-12.1****DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS D'AGGLOMÉRATION REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ CENTRALE (SD-2022-3248)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de désigner, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023 :

1.1° M. Jonathan Tabarah, conseiller de la Ville de Longueuil, vice-président de la Commission du budget, des finances et de l'administration;

1.2° Mme Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil, vice-président de la Commission de la sécurité publique;

1.3° M. Carl Lévesque, conseiller de la Ville de Longueuil, président de la Commission de l'habitation et du logement social;

1.4° Mme Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil, président de la Commission de l'environnement et de l'aménagement.

2° de désigner, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023 :

2.1° M. Jonathan Tabarah, conseiller de la Ville de Longueuil, président de la Commission du budget, des finances et de l'administration;

2.2° Mme Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil, président de la Commission de la sécurité publique;

2.3° M. Carl Lévesque, conseiller de la Ville de Longueuil, vice-président de la Commission de l'habitation et du logement social;

2.4° Mme Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil, vice-président de la Commission de l'environnement et de l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.2****AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RADIATION DES SOLDES DES COMPTES À RECEVOIR APPARAISSANT SUR LA LISTE DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU 31 OCTOBRE 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-3035)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du

31 octobre 2022, préparée par la Direction des finances, au montant total de 80 156,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.3**

##### **AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 7 NOVEMBRE 2022 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-3407)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 7 novembre 2022, au montant de 12 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.4**

##### **AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS D'AMORTISSEMENT AU REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS MUNICIPALES ÉMISES POUR FINANCER LES DÉFICITS ACTUARIELS DES RÉGIMES DE RETRAITE, AU RACHAT DES OBLIGATIONS À MÊME LES GAINS ACTUARIELS CONSTATÉS LORS DU DÉPÔT DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE RETRAITE (SD-2022-3392)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter une somme n'excédant pas 5 224 723 \$, en provenance du Fonds d'amortissement, au remboursement des obligations municipales émises pour financer les déficits actuariels des régimes de retraite, au rachat des obligations à même les gains actuariels constatés lors du dépôt des rapports d'évaluation actuarielle des différents régimes de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.5**

##### **ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) (SD-2022-3395)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- 2° que la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires à ses activités, pour un montant estimé à 160 000 \$;
- 3° que la Ville consent à ce que l'UMQ délègue au CAG, l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;
- 4° que la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024;
- 5° que la Ville s'engage à compléter dans les délais fixés les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin pour ses activités via la plateforme LAC du CAG;
- 6° que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- 7° que la Ville reconnaisse que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CAG et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;
- 8° que la Ville reconnaisse, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.6**

#### **DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-19-092 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2022-2846)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 75 678,95 \$, taxes comprises, au contrat APP-19-092 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, adjugé à

SNC-Lavalin inc., requis pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux lors du remplacement des tubes de la chaudière, des conduites d'incinération et de travaux connexes au Centre d'épuration rive-sud (CERS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.7**

**CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-19-134 POUR L'ACQUISITION ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DU RECRUTEMENT (OPTION 3) ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2022-3316)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de consentir à la cession du contrat APP-19-134 pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion du recrutement (option 3), adjugé à Momentum technologies inc., à PG Solutions inc., et d'approuver l'entente de cession à intervenir à cet effet;

2° d'autoriser la greffière à signer cette entente de cession et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.8**

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-109 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ANALYSE D'EAUX USÉES, DE BOUES DÉSHYDRATÉES, DE CENDRES, D'EAUX DE SURFACE, DE PISCINES ET DE PATAUGEOIRES AINSI QUE D'ANALYSE DE L'EAU AU PARC DE LA CITÉ (CONTRAT 2) (SD-2022-3341)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-109 pour la fourniture de services professionnels d'analyse d'eaux usées, de boues déshydratées, de cendres, d'eaux de surface, de piscines et de pataugeoires ainsi que d'analyse de l'eau au Parc de la Cité (contrat 2), pour une période de trois ans débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Eurofins essais environnementaux Canada inc., faisant affaires sous le nom Eurofins EnvironeX, pour un

montant estimé à 920 258,06 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.9**

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-115 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES GROUPES ÉLECTROGÈNES ET MOTOPOMPES STATIONNAIRES SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES EAUX (CONTRAT 1) (SD-2022-3289)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-115 pour l'entretien préventif et correctif des groupes électrogènes et motopompes stationnaires sous la responsabilité de la Direction de la gestion des eaux (contrat 1), pour une période de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Les entreprises électriques L.M. inc., pour un montant estimé à 374 693,10 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.10**

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-129 POUR LA FOURNITURE D'UNE UNITÉ AUTONOME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (OPTION A) (SD-2022-3446)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-129 pour la fourniture d'une unité autonome de déshydratation des boues au Centre d'épuration rive-sud (CERS) (option A), au plus bas soumissionnaire conforme, Les Industries Fournier inc., pour un montant estimé à 1 949 286,15 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.11**

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-131 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES CHAUDIÈRES À EAU CHAUDE DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (OPTION 2) (SD-2022-3256)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-131 pour l'entretien préventif et correctif des chaudières à eau chaude dans divers bâtiments municipaux (option 2), pour une période de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Montréal Combustion inc., pour un montant estimé à 194 782,60 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.12**

##### **ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-133 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE POLYMÈRES ANIONIQUES ET CATIONIQUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2022-3271)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-133 pour la fourniture et la livraison de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration rive-sud (CERS), pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, SNF Canada Ltd, pour un montant de 773 206,88 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.13**

##### **ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-134 (2023-TP208-C) POUR LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DU BARDEAU D'ASPHALTE RÉCUPÉRÉ AUX ÉCOCENTRES (OPTION 1) (SD-2022-3309)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-134 (2023-TP208-C) pour la réception et la valorisation du bardeau d'asphalte récupéré aux écocentres (option 1), pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Tria Écoénergie inc., pour un montant estimé à

207 644,85 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.14**

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-134 (2023-TP208-D) POUR LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DU BOIS RÉCUPÉRÉ AUX ÉCOCENTRES (OPTION 1) (SD-2022-3376)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-134 (2023-TP208-D) pour la réception et la valorisation du bois récupéré aux écocentres (option 1), pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Recyclage Notre-Dame inc., pour un montant estimé à 1 727 553,99 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.15**

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-134 (2023-TP208-F) POUR LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES MATÉRIAUX GRANULAIRES RÉCUPÉRÉS AUX ÉCOCENTRES (OPTION 1) (SD-2022-3378)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-134 (2023-TP208-F) pour la réception et la valorisation des matériaux granulaires récupérés aux écocentres (option 1), pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Tria Écoénergie inc., pour un montant estimé à 1 142 788,26 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.16**

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-137 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'HYDROXYDE DE SODIUM 50 % AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2022-3267)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-137 pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium 50 % au Centre d'épuration rive-sud (CERS), pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Sodrox Chemicals Ltd, pour un montant estimé à 137 970 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.17**

##### **ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-140 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN SANITAIRE DE NEUF BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2022-3423)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-140 pour la fourniture de services d'entretien sanitaire de neuf bâtiments municipaux, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 30 avril 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Service d'entretien ménager Vimont inc., pour un montant de 817 555,03 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.18**

##### **ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-079 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL LUDIK ET DE TOUS SES MODULES RELIÉS (ACCEO LOISIRS) (SD-2022-3157)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-079 pour le support, l'entretien et l'évolution du progiciel Ludik et de tous ses modules reliés (Acceo Loisirs), à la firme PG Solutions inc., pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2027, pour un montant de 828 949,05 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties;

2° d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer l'annexe à l'entente de modalités ainsi que tout autre document nécessaire

aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.19**

**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-080 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL ACCÈSCITÉ ÉVALUATION (SD-2022-3156)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-080 pour le support, l'entretien et l'évolution du progiciel AccèsCité Évaluation, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, à la firme PG Solutions inc., pour un montant de 1 320 474,08 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties;

2° d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer l'annexe à l'entente de modalités ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.20**

**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-081 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL UNICITÉ ET DES LICENCES GÉNÉRO (ACCEO JUSTICE) (SD-2022-3155)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-081 pour le support, l'entretien et l'évolution du progiciel Unicité et des licences Généro (Acceo Justice), pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2027, à la firme PG Solutions inc., pour un montant de 663 212,59 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties;

2° d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer l'annexe à l'entente de modalités ainsi que tout autre document nécessaire

aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.21**

**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-082 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DU PROGICIEL TFP ET DES MODULES CONNEXES (ACCEO FINANCES) (SD-2022-3158)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-082 pour la fourniture de services d'entretien du progiciel TFP et des modules connexes (Acceo Finances), pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2027, à PG Solutions inc., pour un montant estimé à 806 450,75 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties;

2° d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer l'annexe à l'entente de modalités ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.22**

**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-092 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE GESTION DES BASES DE DONNÉES ORACLE (SD-2022-3215)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-092 pour le support, l'entretien et l'évolution des systèmes de gestion des bases de données Oracle, pour une période d'un an débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, au ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour un montant de 249 161,56 \$, taxes comprises, et selon les conditions énoncées au document intitulé *Renouvellement de soutien de licences Oracle 2023*;

2° d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer le document intitulé *Renouvellement de soutien de licences Oracle 2023* ainsi

que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.23**

**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-093 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES PROGICIELS DE GÉOMATIQUE (SD-2022-3312)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-093 pour le support, l'entretien et l'évolution des progiciels de géomatique, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023, à ESRI Canada Limited, pour un montant estimé à 258 521,20 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.24**

**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-094 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL SOFE (SD-2022-3193)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-094 pour le support, l'entretien et l'évolution du progiciel SOFE, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, à la firme Berger-Levrault Canada Ltée, pour un montant de 349 380,28 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 20 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.25**

**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-097 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL RAO (SD-2022-3159)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-097 pour le support, l'entretien et l'évolution du progiciel RAO, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023, à la firme Emergensys Solutions inc., pour un montant de 270 210,11 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services jointe au SD-2022-3159.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.26**

**AUTORISATION D'UN PARTENARIAT AVEC PSPNET AFIN D'OFFRIR LA THÉRAPIE COGNITIVE ET COMPORTEMENTALE SUR INTERNET (TCCI) AU PERSONNEL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (SD-2022-3276)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un partenariat avec PSPNET afin d'offrir la Thérapie cognitive et comportementale sur internet (TCCI) au personnel de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.27**

**APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL INC. DANS LE CADRE DE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU VOLET 1, SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS, DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) 2022-2023 (SD-2022-3404)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'appuyer la Société d'histoire de Longueuil inc. dans sa demande d'aide financière déposée dans le cadre du volet 1, soutien au rayonnement des régions, au Fonds régions et ruralité (FRR) 2022-2023 pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la sauvegarde du patrimoine des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie;

2° de consentir à ce qu'un montant n'excédant pas 50 000 \$ soit réservé à la Société d'histoire de Longueuil inc., à même l'enveloppe du FRR, répartie par municipalité régionale de comté et par agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.28****APPUI À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU VOLET 1, SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS, DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) 2022-2023 (SD-2022-3401)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'appuyer Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans sa demande d'aide financière déposée dans le cadre du volet 1, soutien au rayonnement des régions, au Fonds régions et ruralité (FRR) 2022-2023 pour la réalisation du projet de partage de main d'œuvre;

2° de consentir à ce qu'un montant n'excédant pas 300 000 \$ soit réservé à Développement économique de l'agglomération de Longueuil, à même l'enveloppe du FRR, répartie par municipalité régionale de comté et par agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.29****APPROBATION D'UNE ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR SOUTENIR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DES RÉSEAUX MULTIFONCTIONNELS DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2022-3419)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente sectorielle de développement pour soutenir la réalisation d'un plan d'action régional pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie, à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, les quatorze MRC de la Montérégie, le Centre local de développement de Brome-Missisquoi, l'Association touristique régionale de la Montérégie inc. et la Table de concertation régionale de la Montérégie;

2° de désigner l'Association touristique régionale de la Montérégie inc. organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente;

3° d'autoriser la participation financière de la Ville à l'entente sectorielle, pour un montant de 5 000 \$ annuellement pour les années 2023 à 2025, en provenance de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2;

4° de désigner Mme Kaissy Charbonneau, conseillère-experte au développement local et régional, à siéger au comité de gestion de l'entente;

5° d'autoriser la mairesse de la Ville de Longueuil à signer cette entente et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.30**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR SOUTENIR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION RÉGIONAL VISANT À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MILIEU FORESTIER EN MONTÉRÉGIE (SD-2022-3417)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente sectorielle de développement pour soutenir la réalisation d'un plan d'action régional visant à favoriser le développement durable du milieu forestier dans la région administrative de la Montérégie, à intervenir avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, la ministre des Affaires municipales, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, l'Agence forestière de la Montérégie, les quatorze MRC de la Montérégie et la Table de concertation régionale de la Montérégie, et dont le texte est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel SD-2022-3417;

2° de désigner l'Agence forestière de la Montérégie organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente;

3° d'autoriser la participation financière de la Ville à l'entente sectorielle, pour un montant de 4 800 \$ annuellement pour les années 2023 à 2025, en provenance de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2;

4° de désigner Mme Kaissy Charbonneau, conseillère-experte au développement local et régional, à siéger au comité de gestion de l'entente;

5° d'autoriser la mairesse de la Ville de Longueuil à signer cette entente et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.31**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MINEURS À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA CASERNE 44 (SD-2022-3282)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente de réalisation de travaux mineurs à intervenir avec Hydro-Québec pour la réalisation des travaux d'alimentation électrique de la caserne 44;

2° d'autoriser le directeur des Biens immobiliers à signer cette entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente, et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.32**

##### **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ORGANISME CARREFOUR POUR ELLE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PILOTE PERMETTANT D'INTERVENIR AUPRÈS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE (SD-2022-2031)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Carrefour pour Elle concernant la mise en œuvre d'un projet pilote permettant d'intervenir auprès des femmes victimes de violence conjugale et familiale, et ce, dans un délai rapide à la suite de l'intervention policière, pour une période prenant fin le 31 décembre 2023;

2° d'autoriser le directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil à signer ce protocole d'entente ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.33**

##### **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA VILLE POUR LA PARTICIPATION DE SON CORPS DE POLICE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE (SD-2022-3098)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique concernant l'octroi d'une subvention à la Ville pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre de l'équipe spécialisée en matière de violence sexuelle, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> avril 2022 et prenant fin le 31 mars 2025;

2° d'autoriser le directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil à signer ce protocole d'entente ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.34**

##### **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (CANADIENNE) CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE CRIMINEL RELATIVES AUX CRIMES CONTRE LES ANIMAUX (SD-2022-3344)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente à intervenir avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) concernant l'application des dispositions du Code criminel relatives aux crimes contre les animaux, pour une période de trois ans débutant à la date de la dernière signature des parties;

2° d'autoriser le directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil à signer ce protocole d'entente ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.35**

##### **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC CONCERNANT L'ENTRÉE DE CANDIDATS CIBLÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 (SD-2022-3286)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec l'École nationale de police du Québec concernant la mise en place d'une mesure afin de permettre au Service de police de l'agglomération de Longueuil de combler ses besoins en main-d'œuvre en priorisant l'entrée de candidats ciblés et en voie d'être embauchés par l'organisation, pour l'année scolaire 2022-2023;

2° d'autoriser le directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil à signer ce protocole d'entente ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.36**

##### **APPROBATION DE LA CONVENTION À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET L'OFFICE D'HABITATION DE LONGUEUIL CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE CONVENTIONS D'EXPLOITATION DE CERTAINS ENSEMBLES IMMOBILIERS (SD-2022-3347)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver la convention à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Longueuil concernant le renouvellement des conventions d'exploitation des ensembles d'habitation Longueuil 001 de Roussillon, Longueuil 002 l'Oasis, Longueuil 003 l'Accueil et Longueuil 009 Coopérative Gentilly;

2° de s'engager à assumer 10 % de coûts du déficit d'exploitation des ensembles d'habitation visés par ces conventions pendant toute la durée des renouvellements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CO-221206-12.37**

##### **APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE LONGUEUIL ET LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE SUR LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION D'UN ÉCOCENTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2022-3214)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville sur la délégation de compétence du conseil d'agglomération concernant l'aménagement, l'entretien et l'opération d'un écocentre sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, lequel a pour objet de modifier l'annexe B de l'entente initiale par le document intitulé *Annexe B : Guide d'entretien*, joint au présent addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221206-12.38

**APPROBATION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL EN IMMIGRATION 2023-2025, D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (SD-2022-3340)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le Plan d'action municipal en immigration de l'agglomération de Longueuil 2023-2025 - L'édification de collectivités encore plus accueillantes, solidaires et inclusives pour les citoyennes et citoyens de toutes origines de l'agglomération de Longueuil;

2° d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 600 000 \$ au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités, permettant de mettre en œuvre des activités et des projets identifiés au plan d'action et impliquant une contribution financière équivalente de la Ville de Longueuil qui sera prélevée à même l'enveloppe réservée du Fonds régions et ruralité (Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional), pour un total de 1 200 000 \$, sur trois ans;

3° d'autoriser le directeur de la Culture, du Loisir et du Développement social à signer cette demande d'aide financière et tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière;

4° d'approuver une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour la mise en œuvre du plan d'action municipal de l'agglomération, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités, et dont le texte est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel SD-2022-3340;

5° d'autoriser la greffière à signer cette convention d'aide financière et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.39**

**AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES CONCERNANT UN IMMEUBLE PATRIMONIAL (SD-2022-2945)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles quant à l'autorisation de la démolition partielle du bâtiment principal, à valeur patrimoniale, situé aux 255-257, rue Saint-Jean, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CO-221206-12.40**

**ADOPTION DE LA PARTIE DU BUDGET DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 (SD-2022-3251)**

---

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter la partie du budget de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2023;

2° de décréter que le document explicatif de cette partie du budget est publié dans les journaux diffusés sur le territoire de l'agglomération au lieu d'être distribué à chaque adresse civique;

3° d'autoriser la trésorière à payer, aux fins de l'exercice financier 2023 :

3.1° la quote-part de la Ville à l'Autorité régionale de transport métropolitain;

3.2° la quote-part de la Ville à l'École nationale de police du Québec;

3.3° la contribution de la Ville à l'Orchestre symphonique de Longueuil;

3.4° la contribution aux villes liées pour l'entretien de certains équipements d'intérêt collectif et autres compétences;

3.5° la contribution de la Ville à Développement économique de l'agglomération de Longueuil;

3.6° les dépenses dont le tarif est fixé ou approuvé par un organisme gouvernemental ou qui ne peut être obtenu que d'une seule source établie par un organisme gouvernemental, tel que le droit d'immatriculation, les frais de poste, l'électricité;

3.7° le remboursement du service de la dette et les frais financiers.

4° d'autoriser la trésorière à intégrer les projets annuels récurrents dans les activités concernées et de procéder aux transferts budgétaires requis pour allouer les montants retenus pour les projets annuels non récurrents;

5° d'approuver les valeurs déposées par l'évaluateur conformément à l'article 2 du *Règlement CA-2007-71 prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités liées pour le financement des dépenses de la municipalité centrale pour l'exercice des compétences du conseil d'agglomération*, correspondant aux pages 10 et 11 du document joint;

6° d'adopter les dépenses mixtes pour l'exercice financier 2023, servant au calcul sur le partage des dépenses mixtes conformément au *Règlement CA-2014-218 sur le partage des dépenses mixtes*, tel que présenté à la page 18 du document joint;

7° d'autoriser l'affectation d'une somme de 400 000\$ au fonds d'amortissement pour le remboursement des obligations municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13. CLÔTURE

#### CO-221206-13.1

#### PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

#### CO-221206-13.2

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers